

AM/PM
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000,00 Euros
Siège social : 4 Ter Passage de la main d'or

75011 PARIS
R.C.S : 431 964 352

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16/06/2026

Le 16/06/2026,
à 18 Heures,

Les associés de la société **AM/PM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur PHILIPPE MOYEN, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

pm

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **une perte de -49 979,94 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **une perte de -49 979,94 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **1 265 112,94 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **1 215 133,00 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **1 215 133,00 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 1 215 133,00 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président



BEUMA et Associés
Cabinet d'expertise-comptable
2, rue Villabon - 75003 PARIS
Tél : 01 48 04 84 37
SIRET : 418 902 100 0024 - APE 741 C

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	4 702	3 761	940	0,06	940	0,06
Immobilisations corporelles	21 677	13 409	8 269	0,55	9 904	0,65
Immobilisations financières	379 357		379 357	25,41	379 357	24,77
ACTIF IMMOBILISÉ	405 736	17 170	388 566	26,03	390 202	25,48
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 613		3 613	0,24	3 613	0,24
Clients et comptes rattachés	313 823		313 823	21,02	351 623	22,96
Autres créances	565 339		565 339	37,87	576 536	37,65
Valeurs mobilières de placement	3 520		3 520	0,24	3 520	0,23
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	217 296		217 296	14,56	205 404	13,41
Caisse	22		22	0,00	22	0,00
Charges constatées d'avance	560		560	0,04	560	0,04
ACTIF CIRCULANT	1 104 174		1 104 174	73,97	1 141 279	74,52
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 509 910	17 170	1 492 740	100,00	1 531 481	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	3,35	50 000	3,26
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	5 000	0,33	5 000	0,33
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 265 113	84,75	1 313 562	85,77
Résultat de l'exercice	-49 980	-3,34	-48 449	-3,15
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	1 270 133	85,09	1 320 113	86,20
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	114 960	7,70	118 320	7,73
Autres dettes	107 647	7,21	93 048	6,08
Produits constatés d'avance				
DETTES	222 607	14,91	211 368	13,80
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 492 740	100,00	1 531 481	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Chiffres d'Affaires Nets							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits				4		-4	-100,00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				4		-4	-100,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		19 713		25 716		-6 003	-23,33
Impôts, taxes et versements assimilés		782		1 371		-589	-42,95
Rémunérations du personnel		23 242		21 273		1 969	9,26
Charges sociales		8 737		8 233		504	6,12
Dotations aux amortissements		1 636				1 636	N/S
Dotations aux provisions							
Autres charges				0			
Total des charges d'exploitation		54 111		56 593		-2 482	-4,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-54 111		-56 589		2 478	4,38
Produits financiers		4 131		8 139		-4 008	-49,23
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-49 980		-48 449		-1 531	-3,15
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							

Total des Produits	4 131		8 144		-4 013	-49,27
Total des Charges	54 111		56 593		-2 482	-4,38
RÉSULTAT NET	-49 980		-48 449		-1 531	-3,15
	Perte		Perte			

Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|--------|
| • Installations techniques : | 5 ans |
| • Matériel et Outillage Industriels : | 5 ans |
| • Installations Générales : | 10 ans |
| • Mobilier : | 4 ans |
| • Matériel de bureau et Informatique : | 3 ans |

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks/ sont éventuellement inclus.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.